



Commune de Souleuvre en bocage

Beaulieu - Bures-les-Monts - Campeaux - Carville - Étouvy - La Ferrière-Harang
La Graverie - Le Bény-Bocage - Malloué - Montamy - Mont-Bertrand - Montchauvet
Le Reculey - Saint-Denis-Maisoncelles - Sainte-Marie-Laumont - Saint-Martin-des-Besaces
Saint-Martin-Don - Saint-Ouen-des-Besaces - Saint-Pierre-Tarentaine - Le Tourneur

COMMUNE DE SOULEUVRE EN BOCAGE

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 ET DU BUDGET PRIMITIF 2026

L'article L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la commune : www.souleuvreenbocage.fr.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2026. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2026 a été voté le 04 mars 2026 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux. Ce budget a été réalisé sur les bases du débat d'orientation budgétaire présenté le 22 janvier 2026. Il a été établi avec la volonté :

- de stabiliser l'augmentation des dépenses de fonctionnement à caractère général tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de mobiliser des subventions auprès du Département, de la Région, de l'Etat et de l'Europe, chaque fois que possible ;
- de ne pas augmenter les taux d'imposition dans un contexte économique qui impacte déjà fortement le pouvoir d'achat et la qualité de vie des français ;
- de conserver une capacité d'autofinancement pour investir dans des équipements et travaux de modernisation de notre patrimoine utiles à la population ;
- de ne pas engager la commune dans de nouveaux investissements en cette fin de mandature ;

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la commune ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.





Commune de Soulevre en bocage

Beaulieu - Bures-les-Monts - Campeaux - Carville - Étouvy - La Ferrière-Harang
La Graverie - Le Bénvy-Bocage - Malloué - Montamy - Mont-Bertrand - Montchauvet
Le Reculey - Saint-Denis-Maisoncelles - Sainte-Marie-Laumont - Saint-Martin-des-Besaces
Saint-Martin-Don - Saint-Ouen-des-Besaces - Saint-Pierre-Tarentaine - Le Tourneur

I. La section de fonctionnement

A) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

Pour notre commune, les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, garderie, loyers, locations de salle, ...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Il existe trois principaux types de recettes pour une commune :

- Les impôts locaux (2024 : 3 512 299 € ; 2025 : 3 493 546 € ; 2026 : 3 513 500 €) ;
- Les dotations versées par l'Etat (DGF 2024 : 2 572 526 € ; DGF 2025 : 2 723 988 € ; *Prévisions 2026 : 2 715 655€*) ;
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population.

Les recettes de fonctionnement 2025 représentent 9 286 598,94 euros.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les salaires représentent 44,17 % des dépenses de fonctionnement de la commune.

Les dépenses de fonctionnement 2025 représentent 8 456 983,74 euros.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement (829 615,20 € en 2025), c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.





Commune de Soulevre en bocage

Beaulieu - Bures-les-Monts - Campeaux - Carville - Étouvy - La Ferrière-Harang
La Graverie - Le Bénv-Bocage - Malloué - Montamy - Mont-Bertrand - Montchauvet
Le Reculey - Saint-Denis-Maisoncelles - Sainte-Marie-Laumont - Saint-Martin-des-Besaces
Saint-Martin-Don - Saint-Ouen-des-Besaces - Saint-Pierre-Tarentaine - Le Tourneur

B) Les principales dépenses et recettes de la section

DEPENSES		BP 2025	BP 2026
011	Charges à caractère général	3 350 300,00	3 376 400,00
012	Charges de personnel et assimilés	4 041 400,00	4 196 000,00
65	Charges de gestion courante	1 176 605,37	1 254 940,75
66	Charges financières	135 500,00	103 280,00
67	Charges exceptionnelles	10 000,00	10 000,00
68	Dotations aux amortissements et prov.	0,00	690,97
042	Opérations de section à section	582 493,26	495 603,18
014	Atténuation de produits	146 745,00	146 745,00
023	Virement section investissement	4 259 031,40	3 226 340,10
TOTAL		13 702 075,03	12 810 000,00

RECETTES		BP 2025	BP 2026
002	Excédent fonctionnement	4 468 529,14	3 740 490,02
13	Remboursement sur rémunérations	104 849,00	53 000,00
70	Produits des services	760 450,00	792 530,00
731	Fiscalité locale	3 750 331,00	3 723 000,00
73	Impôts et taxes	568 218,00	568 218,00
74	Dotations et participations	3 048 078,00	3 040 594,00
75	Autres produits de gestion courante	824 277,97	837 286,54
77	Produits exceptionnels divers	123 201,00	4 000,00
78	Reprises sur amort., dépréciations & provisions	385,45	0,00
042	Opérations de section à section	53 755,47	50 881,44
TOTAL		13 702 075,03	12 810 000,00

N.B. : En l'absence du CFU définitif, le budget 2026 a été voté avec reprise anticipée du résultat.





Commune de Soulevre en bocage

Beaulieu - Bures-les-Monts - Campeaux - Carville - Étouvy - La Ferrière-Harang
La Graverie - Le Bénvy-Bocage - Malloué - Montamy - Mont-Bertrand - Montchauvet
Le Reculey - Saint-Denis-Maisoncelles - Sainte-Marie-Laumont - Saint-Martin-des-Besaces
Saint-Martin-Don - Saint-Ouen-des-Besaces - Saint-Pierre-Tarentaine - Le Tourneur

C) La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2026 :

Le produit attendu de la fiscalité locale s'élève à 3 345 000 € dont :

	BASES prévisionnelles 2026	TAUX	PRODUITS en €
Taxe sur le foncier bâti	5 682 000 €	47,00 %	2 670 540 €
Taxe sur le foncier non bâti	1 542 000 €	35,27 %	543 863 €
Taxe d'habitation (logements vacants)	169 000 €	19,01 %	32 126 €
Taxe d'habitation (résidences secondaires)	518 000 €	19,01 %	98 471 €
TOTAL			3 345 000 €

Ces taxes concernent les ménages

Au moment du vote, les bases prévisionnelles ne sont pas encore connues pour 2026. Les bases ici mentionnées correspondant aux bases réelles 2025 actualisées du coefficient de révision des valeurs locatives pour 2026 (+0,8%).

D) Les dotations de l'Etat

Les dotations attendues de l'Etat s'élèveront à 2 715 655 €. Notons qu'à la date de préparation du budget, le montant des dotations accordées à la commune pour 2026 n'était pas connu. Les sommes prévues correspondent donc à des sommes prévisionnelles.

II. La section d'investissement

A) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.





Commune de Souleuvre en bocage

Beaulieu - Bures-les-Monts - Campeaux - Carville - Étouvy - La Ferrière-Harang
La Graverie - Le Bény-Bocage - Malloué - Montamy - Mont-Bertrand - Montchauvet
Le Reculey - Saint-Denis-Maisoncelles - Sainte-Marie-Laumont - Saint-Martin-des-Besaces
Saint-Martin-Don - Saint-Ouen-des-Besaces - Saint-Pierre-Tarentaine - Le Tourneur

- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction d'un nouvel équipement sportif, à la réfection du réseau d'éclairage public...).

B) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses d'investissement	BP 2025	BP 2026
Déficit	47 383,42 €	766 147,53 €
Opérations financières	716 485,14 €	702 271,03 €
Opérations d'ordre de transfert	53 755,47 €	50 881,44 €
Opérations patrimoniales	100 000,00 €	100 000,00 €
Opérations d'investissement	7 134 250,00 €	6 780 700,00 €
TOTAL	8 051 874,03 €	8 400 000,00 €

Recettes d'Investissement	BP 2025	BP 2026
Affectation du résultat	703 560,88 €	1 557 654,32 €
Virement du fonctionnement	4 259 031,40 €	3 226 340,10 €
Recettes financières	1 008 482,69 €	1 021 586,59 €
Opérations d'ordre de transfert	582 493,26 €	495 603,18 €
Opérations patrimoniales	100 000,00 €	100 000,00 €
Subventions & Dotations	792 305,80 €	1 178 815,81 €
Emprunts	606 000,00 €	820 000,00 €
Opérations d'investissement	-	-
TOTAL	8 051 874,03 €	8 400 000,00 €





Commune de Souleuvre en bocage

Beaulieu - Bures-les-Monts - Campeaux - Carville - Étouvy - La Ferrière-Harang
La Graverie - Le Bénvy-Bocage - Malloué - Montamy - Mont-Bertrand - Montchauvet
Le Reculey - Saint-Denis-Maisoncelles - Sainte-Marie-Laumont - Saint-Martin-des-Besaces
Saint-Martin-Don - Saint-Ouen-des-Besaces - Saint-Pierre-Tarentaine - Le Tourneur

C) Les principaux projets de l'année 2026

Opérations non individualisées	164 000,00 €
Opération 10 : Médiathèque – Bibliothèques	3 000,00 €
Opération 12 : Travaux routiers	2 306 500,00 €
Opération 13 : Stades de football	35 000,00 €
Opération 14 : Gymnase Bénvy-Bocage	25 000,00 €
Opération 15 : Aménagement city-stades	36 000,00 €
Opération 16 : Défense incendie	340 000,00 €
Opération 17 : Accessibilité bâtiments	17 500,00 €
Opération 18 : Salles des fêtes	811 900,00 €
Opération 19 : Eglises & cimetières	635 600,00 €
Opération 20 : Autres bâtiments publics	531 000,00 €
Opération 21 : Groupes scolaires	314 500,00 €
Opération 22 : Services Techniques	236 000,00 €
Opération 23 : Equipement Siège & mairies	37 700,00 €
Opération 24 : Recomposition bocagère	62 000,00 €
Opération 25 : Aménagement urbains & paysagers	56 000,00 €
Opération 27 : Site de la Souleuvre	30 000,00 €
Opération 30 : Effacement réseaux & Eclairage	351 000,00 €
Opération 32 : Maison de services	33 000,00 €
Opération 33 : Gymnase Saint Martin des Besaces	65 000,00 €
Opération 34 : Gymnase de la Graverie	130 000,00 €
Opération 37 : Centre de loisirs	560 000,00 €

D) Les subventions d'investissements prévues

Elles s'élèvent à 1 178 815,81 € dont :

- de l'Etat : 563 689,30 € ;
- du Département : 308 186,51 € ;
- de la CAF : 270 000 € ;
- Autres : 36 940 €.





Commune de Souleuvre en bocage

Beaulieu - Bures-les-Monts - Campeaux - Carville - Étouvy - La Ferrière-Harang
La Graverie - Le Bény-Bocage - Malloué - Montamy - Mont-Bertrand - Montchauvet
Le Reculey - Saint-Denis-Maisoncelles - Sainte-Marie-Laumont - Saint-Martin-des-Besaces
Saint-Martin-Don - Saint-Ouen-des-Besaces - Saint-Pierre-Tarentaine - Le Tourneur

III. Les données synthétiques du budget – Récapitulation

A) Recettes et dépenses de fonctionnement : 12 810 000 €

B) Recettes et dépenses d'investissement : 8 400 000 €

Elles sont réparties comme suit :

- Dépenses : Crédits reportés 2025 : 1 266 396,18 €
Nouveaux crédits : 7 133 603,82 €
TOTAL : 8 400 000,00 €

- Recettes : Crédits reportés 2025 : 474 889,39 €
Nouveaux crédits : 7 925 110,61 €
TOTAL : 8 400 000,00 €

C) Principaux ratios

- *Dépenses réelles de fonctionnement / population* : 1 035,72 €
- *Recettes réelles de fonctionnement / population* : 1 027,72 €
- *Encours de dette / population* : 402,99 €
- *DGF / population* : 309,51 €
- *Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement* : 0,46
- *Dépenses de fonct. et remboursement dette en capital / recettes réelles de fonct.* : 1,06
- *Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement* : 0,62
- *Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement* : 0,39
- *Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement* : -0,01

D) Etat de la dette

Capital restant dû au 01/01/2026	Annuité de l'exercice	
	Capital	Charges de l'intérêt
3 560 045,16€	440 849,22 €	95 850,36 €





Commune de Soulevre en bocage
 Beaulieu - Bures-les-Monts - Campeaux - Carville - Étouvy - La Ferrière-Harang
 La Graverie - Le Bénvy-Bocage - Malloué - Montamy - Mont-Bertrand - Montchauvet
 Le Reculey - Saint-Denis-Maisoncelles - Sainte-Marie-Laumont - Saint-Martin-des-Besaces
 Saint-Martin-Don - Saint-Ouen-des-Besaces - Saint-Pierre-Tarentaine - Le Tourneur

Les budgets annexes

• ACCUEIL DE LOISIRS -----

DEPENSES		BP 2025	CFU 2025	BP 2026
011	Charges à caractère général	122 700,00	106 967,59	111 600,00
012	Charges de personnel et assimilés	214 723,82	190 343,56	226 488,94
65	Autres charges de gestion courante	2 376,18	161,12	1 667,38
67	Charges exceptionnelles	200,00	-	200,00
68	Dotations aux amort. et provisions	-	-	43,68
TOTAL		340 000,00	297 472,27	340 000,00

RECETTES		BP 2025	CFU 2025	BP 2026
002	Excédent fonctionnement	80 409,86		48 753,34
13	Remboursement sur rémunérations	-	376,79	-
70	Produits des services	78 399,60	79 842,84	80 246,66
74	Dotations et participations	181 000,00	185 391,65	211 000,00
75	Autres produits de gestion courante	-	13,93	-
78	Reprises sur amort., dépréciations	190,54	190,54	-
TOTAL		340 000,00	265 815,75	340 000,00

LOTISSEMENTS

- Comptes Financiers Uniques 2025 :

	SECTION DE FONCTIONNEMENT			RESULTAT CUMULÉ FIN 2025
	Recettes	Dépenses	Résultat	
Lot. Le Bourg Ste-Marie Laumont	27 375,00	117 237,94	- 89 862,94	-
Lot. Le Champ Montier Le Tourneur	-	-	-	64 054,86
Lot. Les Callunes Bénvy-Bocage	104 984,92	117 260,99	- 12 276,07	- 46 822,88
Lot. La Graverie	999,10	10 224,18	- 9 225,08	82 861,64
Lot. Le Houx Campeaux	401 894,75	384 457,95	17 436,80	19 650,82





Commune de Souleuvre en bocage

Beaulieu - Bures-les-Monts - Campeaux - Carville - Étouvy - La Ferrière-Harang
La Graverie - Le Bény-Bocage - Malloué - Montamy - Mont-Bertrand - Montchauvet
Le Reculey - Saint-Denis-Maisoncelles - Sainte-Marie-Laumont - Saint-Martin-des-Besaces
Saint-Martin-Don - Saint-Ouen-des-Besaces - Saint-Pierre-Tarentaine - Le Tourneur

	SECTION D'INVESTISSEMENT			RESULTAT CUMULÉ FIN 2025
	Recettes	Dépenses	Résultat	
Lot. Le Bourg Ste-Marie Laumont	11 197,52	-	11 197,52	-
Lot. Le Champ Montier Le Tourneur	-	-	-	84 014,60
Lot. Les Callunes Bény-Bocage	117 260,99	81 183,95	36 077,04	-30 746,32
Lot. La Graverie	-	30 633,60	- 30 633,60	79 597,42
Lot. Le Houx Campeaux	381 979,69	429 897,71	- 47 918,02	-139 592,38

- Budgets Primitifs 2026 :

	SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
Lot. Le Bourg Ste-Marie Laumont	-	-	-	-
Lot. Le Champ Montier Le Tourneur	87 544,32	87 544,32	84 014,60	84 014,60
Lot. Les Callunes Bény-Bocage	128 006,83	128 006,83	81 183,95	81 183,95
Lot. La Hersendière La Graverie	125 376,38	125 376,38	79 597,42	74 044,58
Lot. Le Houx Campeaux	520 028,88	520 028,88	613 385,47	613 385,47

Fait à Souleuvre en Bocage, le 09 mars 2026

Le Maire, DECLOMESNIL Alain

Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L 5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.



2, place de la mairie - Le Bény-Bocage 14350 Souleuvre en bocage
Tél. 02 31 69 58 58 - Mail : accueil@souleuvreinbocage.fr
site internet : www.souleuvreinbocage.fr